

CRISE HUMANITAIRE • VIOLENCES SEXUELLES • CONFLITS ARMÉS

Violences sexuelles dans les conflits au Darfour et à l'Est de la RDC : une crise humanitaire majeure aggravée par les dynamiques climatiques

Des milliers de survivantes recensées au Soudan et en RDC entre 2024 et 2026. Derrière les chiffres, une stratégie systématique de terreur aggravée par le dérèglement climatique et l'impunité persistante des responsables.

Par Me Landry CUMA BASHIZI | Avocat, Consultant VBG | Membre fondateur de [Baraka Climat](#) | Publié le 4 avril 2026

3 396 survivantes – Darfour janv. 2024 – nov. 2025 <i>MSF, mars 2026</i>	35 000 enfants victimes – RDC janv. – sept. 2025 <i>UNICEF, déc. 2025</i>	128/j cas par jour en moyenne recensés en RDC <i>UNICEF, déc. 2025</i>
---	--	---

I. Une crise d'une ampleur alarmante

Selon le rapport MSF du 31 mars 2026, **3 396 survivantes de violences sexuelles** ont été prises en charge au Darfour entre janvier 2024 et novembre 2025 (≈ 5 cas/jour). La situation s'est aggravée fin 2025 : **732 cas supplémentaires autour de Tawila en deux mois**, soit 24 cas par jour. Ces chiffres restent sous-estimés — nombreuses sont les victimes sans accès aux soins en raison de l'insécurité et de la stigmatisation.

MSF (31 mars 2026) : <https://www.msf.org/sexual-violence-darfur>

À l'Est de la RDC, l'UNICEF recense environ **35 000 cas de violences sexuelles contre des enfants** entre janvier et septembre 2025, soit **128 victimes par jour**.

UNICEF (30 déc. 2025) : <https://www.unicef.org/drc/violence-against-children>

« Ces violences se comptent non plus par mois, mais par jour. »

II. Une tactique systématique de terreur

Ces violences ne sont pas des actes isolés. Commises par des milices, forces gouvernementales et groupes armés rebelles, elles constituent une **stratégie délibérée de déplacement forcé et de destruction des communautés** — souvent perpétrées publiquement pour maximiser l'humiliation collective. Les conséquences sont durables : traumatismes psychologiques, grossesses non désirées, IST, stigmatisation et impossibilité d'accéder à la justice.

Zone	Période	Cas documentés	Moy./jour	Source
Darfour	Jan. 2024 – Nov. 2025	3 396 survivantes (MSF)	± 5	MSF 2026
Darfour (Tawila)	Déc. 2025 – Jan. 2026	732 cas	± 24	MSF 2026
Est RDC	Jan. – Sept. 2025	35 000 enfants	± 128	UNICEF 2025

III. Le changement climatique, facteur aggravant

La pression sur les ressources naturelles (eau, terres, forêts) et les effets du dérèglement climatique intensifient les tensions, provoquent des déplacements et exacerbent les conflits. **Femmes et enfants en sont les premières victimes**, comme le documente la Banque mondiale dans ses travaux sur États fragiles, climat et conflits.

Banque mondiale : <https://www.worldbank.org/en/topic/climatechange/brief/climate-conflict-and-fragility>

IV. Des obligations juridiques internationales non respectées

Le Statut de Rome de la CPI et les Conventions de Genève qualifient le viol en temps de guerre de **crime de guerre et de crime contre l'humanité**. La responsabilité du commandement peut être engagée dès lors que des supérieurs savaient — ou auraient dû savoir — que ces crimes étaient commis. L'affaire **Bemba à la CPI** en est la jurisprudence fondatrice. **L'impunité persistante alimente le cycle des violences**.

CPI – Statut de Rome : <https://www.icc-cpi.int/sites/default/files/RS-Eng.pdf>

V. Recommandations

Prévention	Renforcer la protection des civils dans les zones de conflit et intégrer les facteurs climatiques dans les mécanismes de prévention des conflits.
Accès aux soins	Garantir aux survivantes un accès sûr aux services médicaux, psychosociaux et juridiques et faciliter l'accès humanitaire aux zones affectées.
Sanctions ciblées	Geler les avoirs et interdire les voyages aux responsables politiques et militaires impliqués.
Justice	Garantir l'accès à la justice pour les survivantes et renforcer les poursuites nationales et internationales afin de mettre fin à l'impunité.
Documentation	Intensifier la documentation sur les liens climat – conflits – VBG, en appliquant le Nexus plus pour guider les interventions.

**« Le viol, crime de guerre ou crime contre l'humanité, est imprescriptible.
Les responsables devront répondre de leurs actes.
C'est maintenant qu'il faut agir. »**

À PROPOS DE L'AUTEUR

Me Landry CUMA BASHIZI

Avocat | Consultant en protection humanitaire et lutte contre les VBG

Formé par BIOFORCE en Coordination de Programmes Humanitaires

Membre fondateur de Baraka Climat - <https://baraklaclimat.org>

landrybash@gmail.com

Note : Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et n'engagent pas nécessairement les organisations auxquelles il est affilié.